

*INFO TRAVAIL* est un bulletin d'information électronique produit et diffusé par le ministère du Travail du Québec.

*INFO TRAVAIL l'actualité des relations du travail* fait relâche pour l'été! Votre bulletin d'information électronique vous sera à nouveau acheminé dès septembre. Toute l'équipe d'*Info Travail* vous souhaite de belles vacances et surtout, un été agréable et ensoleillé...!

## Quoi de neuf ?

### Conventions collectives majeures expirant en octobre 2004

Noranda inc., CEZ inc. et ses 565 travailleurs de Salaberry-de-Valleyfield, membres des Métallurgistes unis d'Amérique, section locale 6486-FTQ et Réno-Dépôt inc. et ses 254 salariés membres des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, TUAC, local 502, dans la région des Laurentides. >>>

### Données sur les conventions collectives expirant en juillet, août et septembre 2004

Durant la période couverte par les mois de juillet, août et septembre 2004, un total de 260 conventions collectives arrivent à échéance au Québec. Il y aura donc 18 284 salariés qui devront renégocier leur contrat de travail. Les secteurs d'activité économique les plus concernés sont l'industrie manufacturière (5 978 salariés) ; les services d'enseignement (2 907) et le commerce de détail (2 117). >>>

### Arrêts de travail en mai 2004

Au Québec, en mai 2004, 12 arrêts de travail dans le secteur privé ont été déclenchés en vertu des dispositions du *Code du travail* du Québec. Ces 12 arrêts de travail, dont huit étaient des grèves, impliquaient 1 083 travailleurs. En regard du nombre de travailleurs touchés, par ordre d'importance, signalons, parmi les conflits ayant eu cours en mai, ceux au sein des entreprises Aliments Parmalat (318 salariés), Urgel Bourgie (310) et Brault et Martineau (280). >>>

### Les ententes négociées

Au chapitre des ententes négociées au cours des derniers mois, l'Université Mc Gill et l'Association accréditée du personnel non enseignant de l'Université Mc Gill, comptant 1 600 salariés (dont 1 204 femmes), ont renouvelé, le 10 mars 2004, leur convention collective jusqu'au 30 novembre 2007. La dernière convention entre les parties était échu depuis le 30 novembre 2002. La convention collective signée prévoit une augmentation de salaire générale de 2 % par année pour atteindre un total de 10 % d'augmentation à l'échéance de celle-ci.

Fait intéressant à noter pour cette convention collective couvrant une majorité de personnel de sexe féminin : les rangs et les échelles résultant de l'implantation de l'équité salariale sont fusionnés depuis le 1er juin 2004. Le versement d'ajustements est étalé sur quatre ans et se terminera en novembre 2005. Il résulte de l'application

progressive de l'équité salariale une transition graduelle des anciennes échelles de salaire aux nouvelles échelles.

## Lutte contre le travail au noir et l'évasion fiscale dans l'industrie de la construction

Le ministre du Travail, M. Michel Després, a annoncé, le 23 juin dernier, une aide financière de 9,5 millions \$ à la Commission de la construction du Québec (CCQ), pour l'exercice financier 2004-2005, afin de l'aider à intensifier ses interventions visant à enrayer le travail au noir dans l'industrie de la construction. Pour une deuxième année consécutive, l'industrie de la construction a manifesté une croissance vigoureuse en 2003. Selon M. Després, « même si globalement le travail au noir a beaucoup régressé dans le secteur de la construction, les pertes fiscales attribuables à cette industrie indiquent que les efforts pour contrer ce phénomène doivent être soutenus. » [>>>](#)

## Publications récentes

Soulignons la parution du [Portrait statistique des conventions collectives analysées en 2003 au Québec](#). Le document collige, sous forme de tableaux de fréquence statistique, les résultats de l'analyse de conditions de travail effectuée en 2003. Il contient les observations quantitatives issues de la codification de 944 conventions collectives touchant près de 148 000 salariés.

Le rapport [Les arrêts de travail au Québec – bilan de l'année 2003](#) indique qu'au Québec, un total de 96 conflits de travail ont été déclenchés en 2003, soit un chiffre égal à la moyenne qui se dégage des observations de la dernière décennie à ce chapitre. Le nombre de travailleurs touchés (17 944) a, d'autre part, connu une baisse de 18,8 % par rapport à l'année 2002. La durée réelle moyenne des conflits de travail s'est élevée, quant à elle, à 74 jours civils, en hausse par rapport à l'année 2002 où elle s'établissait 57 jours civils. Enfin, en 2003, les ajustements salariaux sont demeurés le principal enjeu des conflits de travail. À noter : une version révisée de certains tableaux a été mise en ligne le 14 juillet.

L'[Étude comparative sur les normes du travail dans certains États américains aux États-Unis](#) est maintenant disponible. Cette étude se veut un complément d'information à l'[Étude comparative sur les normes du travail au Canada](#), publiée en mai dernier.

Le [Bulletin statistique de juillet 2004](#) de la Commission des relations du travail est disponible. On y constate, entre autres, que parmi les 963 cas ouverts en juin dernier, 292 sont des cas relatifs à la *Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic*, soit 30 % des nouveaux cas.

## Saviez-vous que...?

### Du nouveau à la Commission des relations du travail

La CRT offre depuis peu un [moteur de recherche](#) spécifique aux documents relatifs à la *Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic*. Ce moteur de recherche permet, par divers critères, de consulter les documents « Requête en accréditation », « Avis de scrutin », « Décision » et « Registre » publiés dans le cadre de cette loi.

### Calcul rétroactif des ajustements salariaux

La Commission de l'équité salariale offre aux entreprises la [Feuille de calcul rétroactif](#) qui effectue le calcul des

ajustements salariaux en souffrance pour chaque titulaire de catégories d'emplois à prédominance féminine touchées par un ajustement. Elle offre l'option de moduler l'ajustement dû en fonction des échelons salariaux existant dans la catégorie d'emplois visée. La Feuille de calcul rétroactif est un outil complémentaire au *Progiciel pour réaliser l'équité salariale*.

---

[Coordination et édition - Abonnement - Droits de reproduction](#)